

Envoyé en préfecture le 26/05/2016

Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le

20160526-D_2016_36-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 36-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 24

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET, Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mmes MATTERA. BOURNAY. MM. CINQUE. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. ANGONIN. M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DUCHAMP à M. GALLON. Mme GROS à M. ROSET. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mme MARTIN. M. VARGAS

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- nomme Mme Martine CHASTAGNARET pour remplir les fonctions de secrétaire.


Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 26 mai 2016

Le Maire



Daniel ANGONIN

Envoyé en préfecture le 26/05/2016

Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le

3801897-20160526-D_2016_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 37-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 24

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mmes MATTERA. BOURNAY. MM. CINQUE. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. ANGONIN. M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DUCHAMP à M. GALLON. Mme GROS à M. ROSET. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mme MARTIN. M. VARGAS

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Adoption du compte-rendu de la séance 5 avril 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2016, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté à l'unanimité.



Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 26 mai 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN

Envoyé en préfecture le 26/05/2016

Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le

3801897-20160526-D_2016_38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 38-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 24

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mmes MATTERA. BOURNAY. MM. CINQUE. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. ANGONIN. M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DUCHAMP à M. GALLON. Mme GROS à M. ROSET. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mme MARTIN. M. VARGAS

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Alimentation maison de la Nature – Lieudit la Tuillière : plan de financement

Par délibération en date du 27 octobre 2015, le Conseil Municipal avait pris acte du plan de financement prévisionnel établi après l'étude de faisabilité de l'alimentation de la maison de la Nature.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux et conformément à l'avis de la Commission « Travaux » réunie le 17 décembre 2015,

Sur proposition de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif de l'opération, à savoir :
 - Prix de revient prévisionnel : 28.600 €
 - Financements externes : 23.798 €
 - Participation prévisionnelle : 4.802 € (frais SEDI + contribution aux investissements) ;
- de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 4.590 € pour un paiement en trois versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde).

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 26 mai 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



Envoyé en préfecture le 26/05/2016

Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le _____
Réf: 20160526-D_2016_39-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 39-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 24

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016

Présents : MM. ANGONIN, ROSET, Mme CHASTAGNARET, M. REVEYRAND, Mme GENDRIN, M. DAMIER, Mme POLSINELLI, M. DIETRICH, Mmes MATTERA, BOURNAY, MM. CINQUE, DUSSORT, GALLON, Mmes GRUMEAU, LOUVIER, M. MACAIRE, Mme NOWAK, MM. PIOLAT, THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. ANGONIN, M. BRICOUT à M. REVEYRAND, M. DUCHAMP à M. GALLON, Mme GROS à M. ROSET, Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET,

Sans procuration : M. BERGERET, Mme MARTIN, M. VARGAS

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Classement des parcelles cadastrées section AL n° 582-584-586-588-590-592-594-596-598 dans le domaine public routier communal

Par délibération en date du 20 octobre 2009, le Conseil Municipal a procédé à une régularisation d'acquisitions foncières suite aux travaux d'aménagement réalisés rue des Granges et notamment la construction de trottoirs ; M. le Maire a été autorisé à signer les différents actes administratifs d'acquisitions nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Actuellement les parcelles cadastrées section AL n° 582-584-586-588-590-592-594-596-598 sont toutes dans le domaine privé de la Commune, alors qu'elles sont affectées à l'usage direct du public.

L'article L.111-1 du Code de la Voirie Routière définit le domaine public routier ainsi qu'il suit : « l'ensemble des biens du domaine public [...] des communes affectés aux besoins de la circulation terrestre... » ; la définition a été complétée par la doctrine administrative qui a défini l'emprise de la route comme correspondant à la surface du terrain appartenant à la personne publique et affectée à la route ainsi qu'à ses dépendances. Ainsi les trottoirs sont considérés comme des dépendances de la voie.

En application de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal. La procédure est dispensée d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Sur proposition de M. le Maire et après délibération Conseil Municipal, à l'unanimité :

- de classer les parcelles cadastrées section AL n° 582-584-586-588-590-592-594-596-598 dans le domaine public routier de la Commune d'Heyrieux ;
- autorise M. le Maire à signer tous documents permettant de mener ce dossier à son terme.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

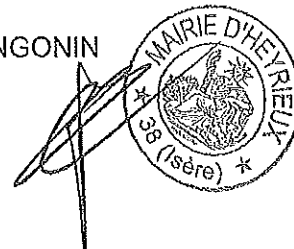
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 26 mai 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 40-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 24

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mmes MATTERA. BOURNAY. MM. CINQUE. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. ANGONIN. M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DUCHAMP à M. GALLON. Mme GROS à M. ROSET. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mme MARTIN. M. VARGAS

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Réseau d'Initiative Publique (RIP) Isère Très Haut Débit (THD) : accord de principe sur la cession d'un terrain au Département de l'Isère pour implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un RIP visant à la mise en œuvre d'une infrastructure THD qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes des Collines du Nord du Dauphiné dont notre commune est membre, a été informée des modalités de mise en œuvre du réseau et sollicitée pour le montage financier de cette opération.

Pour la constitution du RIP Isère THD, le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des NRO, bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux.

Après échange et avis, il ressort que la parcelle, section AK n° 850 au lieu-dit « La Ville » est la mieux positionnée et que le Département a demandé à notre collectivité de lui céder une partie de cette parcelle sur une emprise de 220 m².

Le Département souhaite que la cession soit effectuée à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public du projet et du surcoût pour les collectivités en cas de cession aux conditions du marché. Il prendra à sa charge la totalité des frais afférents à cette cession, dont les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif.

La délibération actant cette cession, et visant l'avis du Service de France Domaines ne pourra être prise qu'après les formalités de consultation dudit service et de réalisation du document d'arpentage.

Cependant, afin de permettre au Département de commencer ces travaux au plus vite, le Conseil Municipal peut autoriser le Département à prendre possession par anticipation de la parcelle nécessaire.

Considérant l'intérêt général qui s'attache au RIP établi par le Département de l'Isère,

Considérant que la parcelle objet de la cession sera affectée au service public départemental des réseaux et services locaux de communications électroniques,

Considérant que le réseau départemental permettra de développer l'accès à Internet à très haut débit pour les isérois,

Après examen et avis favorable de la Commission Urbanisme – Environnement de ce dossier les 5 et 27 novembre 2014 et sur proposition de M. le Maire,

Envoyé en préfecture le 26/05/2016

Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le

033 211 280 1237 20160526 0 2016_40-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe d'une cession au Département de l'Isère à titre gratuit d'une partie de la parcelle section AK n° 850 au lieu-dit « la Ville » sur une emprise de 220 m² (plan ci-joint), tout en étant précisé que le Département se charge de saisir les services de France Domaines, le géomètre pour l'établissement d'un document d'arpentage et d'un prestataire pour la constitution d'un acte administratif ;

- autorise M. le Maire à donner mandat au Département pour le dépôt d'un permis de construire d'un NRO sur cette parcelle ;

- autorise le Département à prendre possession par anticipation de l'emprise nécessaire au projet et à commencer les travaux sur cette parcelle avant la formalisation du contrat de cession.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

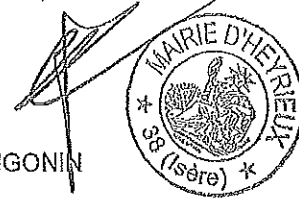
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

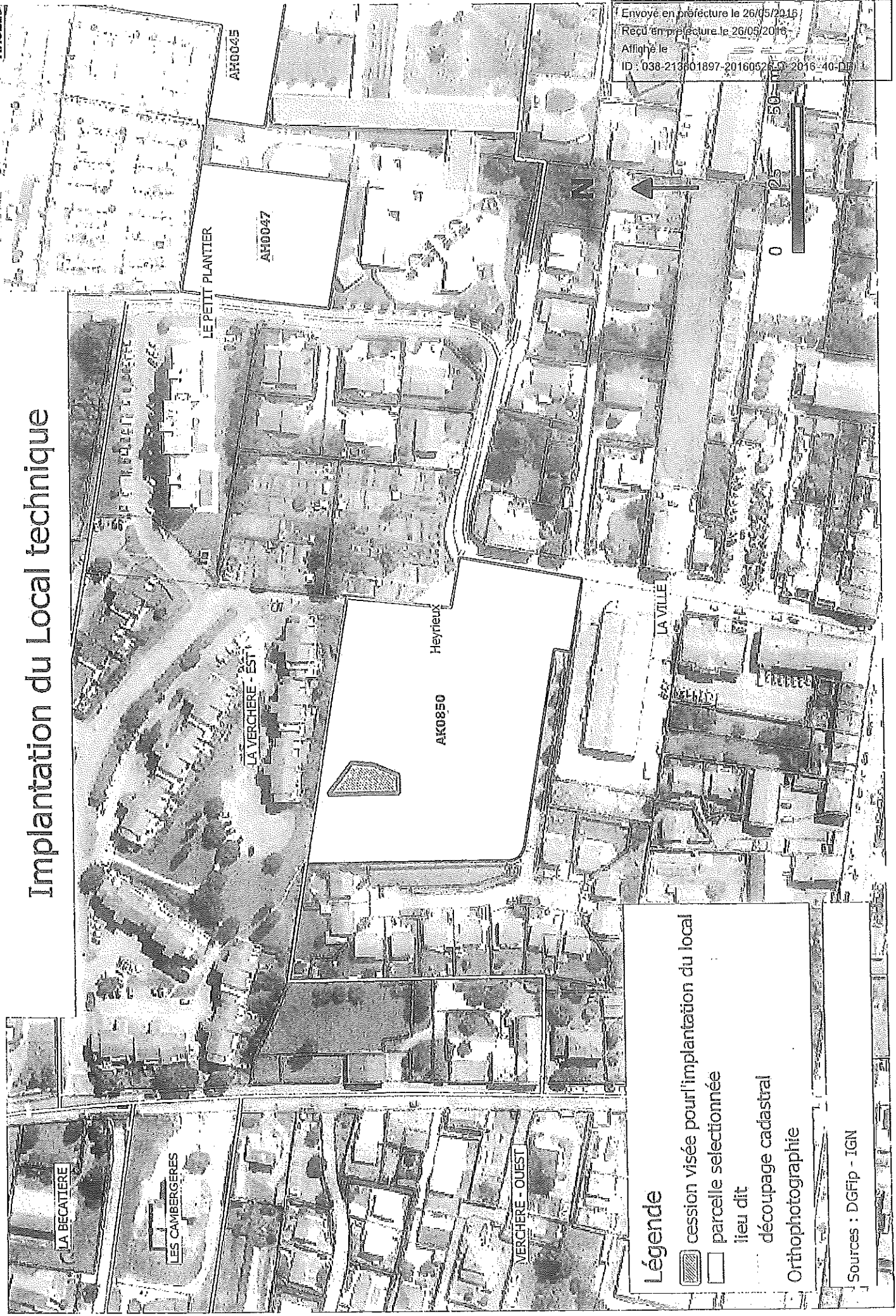
A HEYRIEUX, le 26 mai 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN







Implantation du Local technique



Envoyé en préfecture le 26/05/2016
Reçu en préfecture le 26/05/2016
Affiché le
ID : 038-213601897-20160526-2016-40-D15

Légende

-  cession visée pour l'implantation du local
-  parcelle sélectionnée
-  lieu dit
-  découpage cadastral
- Orthophotographie

Sources : DGFip - IGN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 41-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 24

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016

Présents : MM. ANGONIN, ROSET, Mme CHASTAGNARET, M. REVEYRAND, Mme GENDRIN, M. DAMIER, Mme POLSINELLI, M. DIETRICH, Mmes MATTERA, BOURNAY, MM. CINQUE, DUSSORT, GALLON, Mmes GRUMEAU, LOUVIER, M. MACAIRE, Mme NOWAK, MM. PIOLAT, THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. ANGONIN, M. BRICOUT à M. REVEYRAND, M. DUCHAMP à M. GALLON, Mme GROS à M. ROSET, Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET, Mme MARTIN, M. VARGAS

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs municipaux - Piscine Municipale

Par délibération n° 42-2012 en date du 12 juin 2012, le Conseil Municipal a fixé les tarifs d'entrée à la piscine municipale à compter du 30 juin 2012, ainsi qu'il suit :

☞ Adultes : 3,40 € le ticket ou 25 € le carnet de 10 entrées,

☞ Enfants (moins de 16 ans), collégiens, lycéens, étudiants sur présentation de leurs cartes : 1,70 € le ticket ou 13 € le carnet de 10 entrées,

☞ Par personne pour groupes encadrés : 1 €.

Par délibération n° 175-2015 en date du 30 juin 2015, le Conseil Municipal a créé un tarif pour les usagers non domiciliés à Heyrieux et fixé les tarifs suivants :

☞ Adultes : 5,00 € le ticket ou 45 € les 10 entrées

☞ Enfants : 3,00 € le ticket ou 25 € les 10 entrées.

Or, il n'a pas été possible d'appliquer cette décision du fait de sa date tardive et qu'il convenait d'établir des cartes « piscine » pour les heyriards, afin de faciliter le travail de la caissière.

M. le Maire fait état des incivilités récurrentes par des personnes malveillantes extérieures à la Commune, empêchant ainsi les heyriards de venir se détendre autour des bassins ; ainsi, un seul tarif est proposé pour les personnes non domiciliées à Heyrieux.

Après examen et avis favorable de la Commission Finances réunie le 10 mai 2016 et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe les tarifs d'entrée à la piscine municipale à compter du 2 juillet 2016, ainsi qu'il suit :

☞ Adultes : 3,50 € le ticket ou 30 € le carnet de 10 entrées,

☞ Enfants (moins de 14 ans) collégiens, lycéens, étudiants sur présentation de leurs cartes : 1,70 € le ticket ou 13 € le carnet de 10 entrées,

☞ Par personne pour groupes encadrés : 1 €,

☞ Personnes non domiciliées à Heyrieux : 7 € le ticket.

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 26 mai 2016

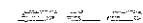
Le Maire,

Daniel ANGONIN



Envoyé en préfecture le 26/05/2016

Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le 
3801897-20160526-D_2016_42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 42-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 24

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mmes MATTERA. BOURNAY, MM. CINQUE. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. ANGONIN. M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DUCHAMP à M. GALLON. Mme GROS à M. ROSET. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mme MARTIN. M. VARGAS

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs municipaux - Participation à l'assainissement collectif

Par délibération n° 46-2012 en date du 12 juin 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a instauré la participation pour assainissement collectif (PAC) à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement et de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau ; le montant de la PAC a été fixé à 1.300 € par raccordement.

Considérant les projets de travaux d'assainissement (rue Paul Painlevé, entrée de ville, rue de la Pierre des Morts...),

Considérant qu'il convient de différencier le coût de la PAC selon le type de travaux (construction existante et construction nouvelle) comme cela se pratique dans de nombreuses communes,

Conformément à l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 10 mai 2016 et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le montant de la PAC à compter du 1^{er} juin 2016 :

* 1.300 € par logement raccordé pour les constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau ;

* 2.600 € par logement raccordé pour les nouvelles constructions.

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 26 mai 2016

Le Maire,



Daniel ANGONIN

Envoyé en préfecture le 26/05/2016

Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le

3801897-20160526-D_2016_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 43-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 24

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANTONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016

Présents : MM. ANTONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mmes MATTERA. BOURNAY. MM. CINQUE. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. ANTONIN. M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DUCHAMP à M. GALLON. Mme GROS à M. ROSET. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mme MARTIN. M. VARGAS

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs municipaux - Redevance d'occupation des jardins municipaux

Par délibération n° 62-2014 du 8 juillet 2014, le Conseil Municipal a fixé le tarif des jardins communaux (24 parcelles) sis avenue Général de Gaulle à 15 € la parcelle par an, à compter du 1^{er} août 2014.

M. le Maire fait part du nouveau fonctionnement de la gestion des jardins publics, notamment la redevance annuelle incluant la consommation d'eau (gérée auparavant par une locataire) et la gestion des clefs. La Commission « Finances » a précisé qu'il sera important d'instaurer une limite de consommation d'eau pour éviter tout abus et de créer un tarif de dépassement au m³.

Conformément aux propositions de la Commission Finances réunie le 10 mai 2016 et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

* à 23 € la redevance d'occupation d'une parcelle de jardin avec fourniture d'eau ;

* à 20 € la caution pour la clef ;

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 26 mai 2016

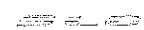
Le Maire,




Daniel ANTONIN

Envoyé en préfecture le 26/05/2016

Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le 
du 01897-20160526-D_2016_44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 44-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 24

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mmes MATTERA. BOURNAY. MM. CINQUE. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. ANGONIN. M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DUCHAMP à M. GALLON. Mme GROS à M. ROSET. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mme MARTIN. M. VARGAS

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs municipaux - Entrées pour le salon du livre et l'exposition de peintures

Par délibération n° 18-2011 en date du 15 mars 2011, le Conseil Municipal a fixé à l'unanimité à 15 € le droit d'inscription au Salon du Livre ; l'entrée à l'exposition de peintures s'élève à 10 € (délibération n°41-2012 du 12 juin 2012).

A la demande de la Commission Culture et considérant le regroupement du Salon du Livre et de l'Exposition de peintures, M. le Maire demande au Conseil de fixer, conformément aux propositions de la Commission « Finances » et de la commission « culture » réunies respectivement les 10 et 19 mai 2016, un tarif week-end de 15 € par exposant.

Sur proposition de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe un tarif week-end de 15 € par exposant du Salon du Livre et de l'Exposition de peintures ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.


Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 26 mai 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN

Envoyé en préfecture le 26/05/2016

Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le

20160526-D_2016_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°45-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 24

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère - dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016

Présents : MM. ANGONIN, ROSET, Mme CHASTAGNARET, M. REVEYRAND, Mme GENDRIN, M. DAMIER, Mme POLSINELLI, M. DIETRICH, Mmes MATTERA, BOURNAY, MM. CINQUE, DUSSORT, GALLON, Mmes GRUMEAU, LOUVIER, M. MACAIRE, Mme NOWAK, MM. PIOLAT, THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. ANGONIN, M. BRICOUT à M. REVEYRAND, M. DUCHAMP à M. GALLON, Mme GROS à M. ROSET, Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET, Mme MARTIN, M. VARGAS

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs municipaux : vente des affiches « cinéma »

A la demande de la Commission « Culture » et considérant le marché existant sur la revente des affiches de films cinématographiques, M. le Maire demande au Conseil de créer, conformément à la proposition de la Commission « Finances » réunie le 10 mai 2016, un tarif à 20 € l'affiche. M. le Maire précise que la Commission « Culture » réunie le 19 mai 2016 propose un tarif à 10 € à l'affiche.

Sur proposition de M. le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe à 10 € le tarif de vente d'une affiche de film cinématographique ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.


Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 26 mai 2016

Le Maire,


Daniel ANGONIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 46-2016**

Envoyé en préfecture le 26/05/2016
Reçu en préfecture le 26/05/2016
Affiché le _____
ID : 038-213801897-20160526-D_2016_46-DE

Nombre des conseillers :

en exercice : 27
présents : 19
votants : 24

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux - Isère - dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016

Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. M. DAMIER. Mme POLSINELLI. M. DIETRICH. Mmes MATTERA. BOURNAY. MM. CINQUE. DUSSORT. GALLON. Mmes GRUMEAU. LOUVIER. M. MACAIRE. Mme NOWAK. MM. PIOLAT. THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. ANGONIN. M. BRICOUT à M. REVEYRAND. M. DUCHAMP à M. GALLON. Mme GROS à M. ROSET. Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET. Mme MARTIN. M. VARGAS

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : - Décision modificative n° 1 au budget primitif 2016

Considérant qu'il convient d'effectuer une ré-imputation comptable sans aucun impact sur l'équilibre financier du budget,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 10 mai 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- modifie les inscriptions budgétaires du budget primitif 2016 ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-775-022 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €
R-024-022 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
Total Général		-400 000,00 €		-400 000,00 €

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

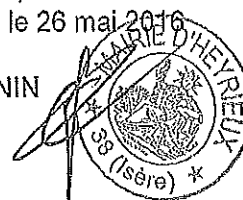
Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 26 mai 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 47-2016

Nombre des conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 24

L'an deux mille seize, le 24 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016

Présents : MM. ANGONIN, ROSET, Mme CHASTAGNARET, M. REVEYRAND, Mme GENDRIN, M. DAMIER, Mme POLSINELLI, M. DIETRICH, Mmes MATTERA, BOURNAY, MM. CINQUE, DUSSORT, GALLON, Mmes GRUMEAU, LOUVIER, M. MACAIRE, Mme NOWAK, MM. PIOLAT, THOMA.

Absents ou excusés :

Avec procuration : Mme ALVES CASSAGNE à M. ANGONIN, M. BRICOUT à M. REVEYRAND, M. DUCHAMP à M. GALLON, Mme GROS à M. ROSET, Mme TOURNIER à Mme CHASTAGNARET.

Sans procuration : M. BERGERET, Mme MARTIN, M. VARGAS

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

Objet : Modifications au tableau des effectifs : suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet et création d'un poste de technicien territorial à temps complet

Par délibération en date du 14 décembre 2010, le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 7 abstentions, a créé un poste d'agent de maîtrise territoriale principal à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Considérant que l'agent titulaire de cet emploi assume la direction du centre technique municipal, M. le Maire avait proposé sa promotion au grade de technicien. Sur avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B en date du 29 mars 2016, M. le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère a, par arrêté du 30 mars 2016, inscrit cet agent sur la liste d'aptitude au grade de technicien au titre de l'année 2016.

Au vu de l'accroissement des responsabilités assumées par l'agent,
Après avis du Comité Technique Paritaire consulté le 19 avril 2016,
Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de supprimer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2016 ;
- de créer un poste de technicien territorial à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2016 ;
- de lui attribuer, outre la rémunération statutaire afférente au grade et la bonification indiciaire réglementaire, l'indemnité spécifique de service, dont le montant est calculé par application au taux de base prévu par le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié, d'un coefficient par grade fixé à 12 et d'un coefficient de modulation fixé à 0,84 ;
- d'abroger la délibération n° 191-2015 en date du 1^{er} octobre 2015 fixant le régime indemnitaire à l'agent responsable des services techniques sera abrogée.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures.

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 26 mai 2016

Le Maire,

Daniel ANGONIN

